



DOSSIER

Assemblée générale
de l'ASF

avec comme invité d'honneur
François-Louis Michaud,
directeur exécutif de l'EBA



L'activité des établissements
spécialisés au 1^{er} trimestre 2023

Affacturation : Sommet de
l'association européenne EUF

06 Dossier spécial

Assemblée générale de l'ASF

Avec comme invité d'honneur François-Louis Michaud,
directeur exécutif de l'EBA

19 Tableau de bord

L'activité des établissements spécialisés au premier trimestre 2023

22 Actualité

Observatoire des signaux faibles

Sommet d'EUF, l'association européenne d'affacturage

À Cologne les 20 et 21 avril 2023

26 Vie de l'ASF

Actualité des Commissions

ASFFOR

Stages proposés par l'ASFFOR



Nouveau membre

Membre de droit :

DAIMLER TRUCK FINANCIAL SERVICES FRANCE

www.daimlertruck.com

Société de financement du groupe Daimler Truck agréée en vue de
réaliser des opérations de crédit, de crédit-bail et d'affacturage.

Président : Christian WILZ

Directeur Général : Philippe QUILLIET

DAIMLER TRUCK

Financial Services

VU DANS LA PRESSE



LE FIGARO

6 avril 2023

Bataille entre constructeurs et banques sur le leasing auto

24 avril 2023

Risque client : vers un retour à la normale ?

**Option
Finance**



1 mai 2023

Prendre en compte les caractéristiques des financements spécialisés avec des règles proportionnées. Interview de Frédéric Jacob-Peron, président de l'ASF et Françoise Palle Guillabert, délégué général



« Prendre en compte les caractéristiques des financements spécialisés avec des règles proportionnées »

Les adhérents de l'Association Française des Sociétés Financières (ASF) financent entreprises, professionnels et ménages. Ils opèrent aussi dans les services financiers et d'investissement. S'ils se distinguent des banques, notamment parce qu'ils ne collectent pas ou peu de dépôts, ils sont soumis à des contraintes réglementaires comparables.

La Commission européenne révisera dans l'année prochaine les règles de Pratiques Financières (PF) et en vue d'une « règle d'investissement à l'État ». Quelle est la portée de ces nouvelles règles d'investissement ?
L'ASF compte 45 membres professionnels de services financiers, les établissements d'investissement étrangers et les établissements étrangers pour l'investissement et autres. Ce la permet de voir par ailleurs, le développement des services financiers et d'investissement dans les entreprises et les professionnels. Le développement des services financiers et d'investissement dans les entreprises et les professionnels. Le développement des services financiers et d'investissement dans les entreprises et les professionnels.

17 mai 2023

La trop lente hausse du taux d'usure provoque la dégringolade des prêts personnels au 1^{er} trimestre

LA TRIBUNE

Le Parisien

23 mai 2023

Le crédit conso davantage utilisé pour boucler les fins de mois

25 mai 2023

Les Français ont davantage recours au crédit à la consommation

**3
info**

Le Point

25 mai 2023

Louée soit l'auto

6 juin 2023

Les acteurs de la Place financière ont fait part de leur grande inquiétude vis à vis de la RIS

**La
Correspondance
économique**

L'AGEFI
QUOTIDIEN DE L'AGENCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE & GÉNÉRALISTE

8 juin 2023

Les factors à l'affût de la facture électronique

9 juin 2023

L'affacturage, service compris

**Le nouvel
Economiste**

On en parle

Les données fournies par ses adhérents et publiées par l'ASF ont été reprises par l'institut Europe Jacques Delors dans le blog post de l'institut du mois de juin 2022. Extraits :



Mieux mesurer l'investissement vert et son financement dans l'Union européenne pour clarifier les enjeux du « pacte vert »

UN EFFORT DEVRAIT ÊTRE CONSENTI PAR LE SECTEUR FINANCIER POUR PERMETTRE DE CHIFFRER LES FINANCEMENTS VERTS AUX PME ET AUX MÉNAGES, COMME LE MONTRÉ L'EXEMPLE DE L'ASF EN FRANCE.

Europe Jacques Delors

Les prêts bancaires et les financements spécialisés aux ménages et aux PME sont de loin leur premier moyen de financement. Une partie de ces financements contribue aux travaux d'efficacité énergétique ou à l'achat de véhicules électriques mais il n'y a aucune statistique générale disponible.

Un effort de recensement est cependant possible comme le montre le chiffrage réalisé depuis 2 ans par l'ASF (Association des Sociétés financières) en France.

L'étude de l'ASF donne des chiffres intéressants sur les financements dédiés à la rénovation énergétique des logements. En 2021, le montant de ces nouveaux crédits (pour l'isolation, la réduction du chauffage carboné (pompes à chaleur, panneaux solaires, etc.) a atteint 1,4 Md € (+16 % par rapport à 2021) pour 124 000 opérations (+11 %). Le financement d'immeubles « verts » par crédit-bail (locaux industriels et commerciaux, bureaux etc) s'est élevé à 2,4 Mds € (+27 %) pour 600 immeubles (+19 %). L'étude donne aussi le montant des financements spécialisés (crédits affectés et location avec option d'achat) pour l'achat de véhicules électriques ou hybrides, qui s'est élevé à 3,4 Mds € (+130 % par rapport à 2021) pour 148 000 opérations (+99 %). Les financements des véhicules électriques et hybrides des entreprises (par crédit-bail mobilier, location avec option d'achat ou location financière) ont atteint 1,5 Md € (+94 %) pour 36 000 opérations (+123 %).

Au total, un montant de financements verts de 7,4 Mds € (et en forte augmentation) a été déboursé en faveur des ménages et des entreprises en France en 2021.

Il faut noter que les crédits bancaires aux ménages et aux PME, qui représentent certainement des sommes encore plus importantes, ne sont pas recensés.

L'étude de l'ASF est un exemple très utile de ce qu'il faudrait faire pour l'ensemble des financements verts aux ménages, aux entreprises et aux collectivités publiques sur l'ensemble de l'Union européenne. Certes, il y a des problèmes de définition et de mesure pour de telles études, mais qui ne sont pas insolubles.

Les fédérations des diverses professions financières, au niveau national et au niveau de l'UE, sont probablement les mieux placées pour réaliser ces estimations.



BLOG POST / JUIN 2023



L'AGENDA DE L'ASF

4 avril

Conférence-débat organisée par la Revue Banque sur le crédit à la consommation, et notamment la future directive européenne avec des interventions d'Isabelle Guittard-Losay et Marie Gillouard, respectivement présidente et vice-présidente de la Commission financement de l'équipement des particuliers de l'ASF

21 avril

Board, Assemblée générale et Sommet européen de l'affacturage EUF/FCI à Cologne
cf. article page 23

17 mai

AG de l'ASFFOR et cocktail pour les 50 ans de l'organisme de formation



1^{er} juin

Conseil des secrétaires généraux de Leaseurope



15 juin

AG de l'ASF avec comme invité d'honneur François-Louis Michaud, directeur exécutif de l'EBA
cf. page 6

22 juin

Fresque du Climat réalisée par les collaborateurs de l'ASF lors du team building annuel



28 juin

Participation à un déjeuner autour de Marie-Anne Barbat Layani, présidente de l'Autorité des marchés financiers (AMF)

6 avril et 7 juin

Board Eurofinas

25 avril

Rencontre avec Nathalie Aufavre nouvellement nommée secrétaire générale de l'ACPR

24 mai

Petit-déjeuner débat autour d'un parlementaire : Charles Rodwell, député Renaissance des Yvelines

21 juin

Participation à un déjeuner autour de Damien Adam, député Renaissance de la Seine-Maritime dans le cadre de l'examen prochain du projet de loi Industrie verte et avec pour thème : "Quels financements pour basculer vers l'industrie verte ?"

27 juin

Déjeuner avec le délégué général de Paris Europlace Jean-Charles Simon, du Président et de la Direction générale de l'ASF

Assemblée générale de l'ASF

15 juin 2023





Le 15 juin dernier s'est tenue l'Assemblée générale de l'ASF.

C'est un moment clé de la vie de l'Association qui est l'occasion pour les membres du Bureau du Conseil de revenir sur les temps forts de l'année écoulée et les actions mises en œuvre ces derniers mois.

À l'issue de l'Assemblée générale s'est tenu le traditionnel cocktail de Place de l'ASF, avec cette année une dimension européenne : l'invité d'honneur, François-Louis Michaud, directeur exécutif de l'Autorité bancaire européenne (European Banking Authority - EBA) a pris la parole après le discours d'ouverture du président de l'ASF, Frédéric Jacob-Peron.

ALLOCUTION d'accueil



Frédéric JACOB-PERON
Président de l'ASF

Monsieur le directeur exécutif,

Mesdames et Messieurs les adhérents de l'ASF,

Chers amis de l'ASF,

Merci à tous pour votre présence aujourd'hui, et merci spécifiquement à vous, Monsieur le directeur exécutif, d'avoir répondu à notre invitation et de partager avec nous ce temps fort de notre vie associative que constitue notre Assemblée générale.

L'Autorité bancaire européenne (EBA) est un interlocuteur important pour la Place financière. Vous représentez aujourd'hui une institution européenne majeure pour les acteurs du financement que nous sommes.

La pratique en France, plus rare dans les autres pays européens, est de dialoguer avec le régulateur. Cela ne veut pas dire que l'on soit toujours d'accord, mais nous sommes très attachés à cette tradition d'échange dans laquelle nous nous inscrivons aujourd'hui, grâce à votre présence parmi nous. En effet, au moment de cette assemblée, nous souhaitons avoir un échange avec un décideur, en présence de nos membres.

Je voudrais dans un premier temps partager avec l'assemblée et avec vous l'actualité des établissements spécialisés de l'ASF, en 2022 et sur le premier semestre 2023.

Avec un prisme évidemment européen, je livrerai quelques points d'attention de l'Association pour les mois et années à venir.

1

TOUT D'ABORD DONC, QUELQUES ÉLÉMENTS SUR L'ACTUALITÉ DE NOS 255 ADHÉRENTS.

- Nos adhérents sont comme vous le savez, très connectés aux entreprises, notamment les PME, et aux ménages.
- Ils financent près de 300 milliards d'euros d'encours, soit environ 20 % des crédits à l'économie française.
- Nos statistiques de production sont un reflet des financements des projets des entreprises et des ménages. Elles illustrent, et parfois même annoncent, les aléas de l'économie française.

En 2022, après un premier semestre dynamique qui permet d'afficher une belle croissance annuelle, l'activité s'est ralentie à partir de l'automne.

Métier par métier, les évolutions constatées en 2022 sont les suivantes :

- En 2022 **pour les investissements des entreprises**, la production de **financements locatifs** a augmenté de +3,6 %. Ce sont ainsi plus d'1 million de projets d'investissements professionnels qui ont été financés par leasing ou crédit d'équipement par nos adhérents.
- **Pour les investissements immobiliers des entreprises** la hausse s'est ralentie en fin d'année pour le **crédit-bail immobilier** qui termine néanmoins avec une croissance de +5,7 %.
- **L'affacturage, qui finance la trésorerie des entreprises**, est pour sa part resté au beau fixe avec une croissance annuelle de +15,5 %. Près de 80 millions de factures, pour un montant de plus de 420 milliards d'euros, ont été prises en charge par les factors de l'ASF, auprès d'entreprises de toutes tailles.
- De même, l'activité des **sociétés de caution** de l'ASF a augmenté de +5,4 % par rapport à 2021 avec notamment, près de 350 000 prêts à l'habitat ainsi garantis.

- Enfin, le **crédit à la consommation** spécialisé de l'ASF, soit environ 50 % du marché français, reste en hausse annuelle de +7,6 % en 2022. Mais c'est malgré un sévère coup de froid à partir de l'automne 2022. La distribution de prêts personnels par les adhérents de l'ASF s'est fortement contractée, de -13 % au dernier trimestre 2022. Elle a été bridée par la trop lente remontée des taux d'usure, qui empêche nos adhérents de répercuter le coût de leur refinancement dans les taux clients, et limitent donc certaines activités devenues déficitaires. Nous avons d'ailleurs alerté les pouvoirs publics sur les conséquences économiques et sociales de cette tendance, qui nous paraissent devoir être anticipées.

Le début d'année 2023 reste marqué par un environnement économique instable qui pèse sur l'activité : poursuite de la hausse des taux d'intérêt et donc des coûts de refinancement, persistance d'un niveau d'inflation élevé, tensions géopolitiques qui s'accroissent.

Les chiffres de l'ASF montrent en 2023 une tendance similaire à l'année 2022 : l'orientation reste bonne, avec de belles progressions des métiers du financement des entreprises (crédit-bail, location financière (+16 %), affacturage (+6 %), mais une baisse très marquée du crédit à la consommation, avec une production qui recule de 25 % au premier trimestre.

Le coût du risque reste heureusement à ce stade bien maîtrisé par nos adhérents, qui perçoivent les fruits de politiques d'octroi vertueuses développées sur le marché français.

Je souhaite attirer votre attention sur une initiative intéressante de **l'ASF, qui publie désormais un Observatoire des signaux faibles, qui se veut un reflet de la santé économique des particuliers et des entreprises**. Il s'agit d'une enquête trimestrielle, menée auprès d'un large échantillon d'adhérents, sur les tendances constatées dans leur secteur d'activité. Notre ambition est de partager nos constats les plus frais avec tous les acteurs économiques, pour leur offrir une information au plus près du terrain, pour davantage de réactivité.

2

DANS CE CONTEXTE INCERTAIN, L'ASF SUIT DE PRÈS LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

Nous la suivons à double titre :

- **D'abord et évidemment parce que la réglementation européenne s'appliquera à nos adhérents français**
- **Mais aussi parce que plusieurs d'entre eux sont des leaders européens dans leur domaine.**

Nous sommes d'ailleurs très actifs dans les trois associations européennes de crédit à la consommation (Eurofinas), du crédit-bail (Leaseurope) et de l'affacturage (EU Federation).

La réglementation prudentielle, certes de nature à garantir la solidité du secteur financier, nous semble devoir rester équilibrée. À cet égard, j'évoquerai 5 sujets majeurs pour nos adhérents, afin d'ouvrir le débat.

1. Je commencerai par Bâle III

La transposition des accords internationaux de Bâle III en Europe a suscité plusieurs points d'attention pour l'ASF.

Le niveau d'application de l'*output floor*, plancher de fonds propres exigibles imposé aux modèles de notation interne, en est un.

En effet, nos activités sont globalement moins risquées que les crédits bancaires classiques car sécurisées par la propriété d'un actif (l'équipement en leasing, la créance en affacturage). Pour cette raison, elles bénéficient en général d'une pondération favorable dans les modèles internes. Une application du *floor* au niveau solo les pénaliserait lourdement et les exposerait à des risques d'arbitrages d'allocation de fonds propres au sein des groupes bancaires.

Par ailleurs, certains points du projet de CRR3 actuellement examiné en trilogue portent sur des mandats donnés à l'EBA qui concernent directement nos activités.

- C'est le cas de l'affacturage avec deux mandats de l'EBA : l'un sur la pondération du risque de dilution et de défaut dans les modèles internes, l'autre sur la mesure de l'atténuation du risque apportée par l'assurance-crédit, très utilisée en affacturage.
- C'est aussi le cas pour le crédit-bail avec un mandat de l'EBA pour analyser les paramètres d'une pondération ajustée des expositions en leasing. Pour l'industrie du leasing européen, cette ouverture est d'importance majeure.
- Il est d'ailleurs nécessaire que ce mandat ne soit pas limité à l'approche modèle interne, mais étendu à l'approche standard comme le propose le Parlement européen, de manière à appréhender l'ensemble de l'activité de leasing au sein de l'Union.
- Les fédérations européennes de l'affacturage et du leasing, ainsi que l'ASF, sont à votre disposition pour fournir toutes statistiques et tous éléments d'information sur la nature des produits, pour alimenter les travaux de vos équipes.

2. En matière de *Shadow banking*

Comme vous le savez, tous les adhérents de l'ASF sont régulés et supervisés.

Ce n'est pas le cas de toutes les activités assimilables au crédit au sein de l'Union européenne. Il en résulte d'ailleurs, dans les pays concernés, des défaillances préjudiciables à l'image de certains métiers.

Les travaux de l'EBA sur la régulation du *shadow banking* suggèrent une harmonisation minimale d'exigences prudentielles.

Nous soutenons évidemment cette initiative, notamment pour des raisons d'égalité de concurrence, sous réserve que cet encadrement demeure proportionné aux risques.

3. DCC

Nous avons contribué activement aux travaux européens sur la révision de la directive relative aux crédits aux consommateurs.

L'étape de transposition va démarrer en France, dans un contexte de baisse d'activité.

De nouvelles exigences vont donc émerger. Il est probable que l'EBA ait un rôle dans leur définition.

Aussi nous souhaitons souligner que, selon nous, de nouvelles règles en matière d'analyse de solvabilité ne sont pas nécessaires.

Les orientations de l'EBA sur l'octroi et le suivi des prêts publiées en 2020 nous semblent déjà bien suffisamment encadrer l'octroi de crédit et garantir la protection du consommateur. De notre point de vue, le coût du risque et le surendettement en France sont maîtrisés.

4. Nouvelle définition du défaut - NDOD

L'application de la définition du défaut financier établie par l'EBA en 2018 est complexe à mettre en œuvre pour les établissements de crédit-bail et d'affacturage, dont l'activité est liée à la vie économique des contreparties.

Comme EUF a déjà eu l'occasion de l'évoquer, le paiement de factures à l'échéance dépend aussi d'aléas commerciaux et opérationnels sans lien avec la situation économique des entreprises.

Il en résulte un risque de mise en défaut de contreparties dont la santé financière est saine, parfois des acteurs publics ou privés de premier ordre.

Nous comprenons que CRR3 devrait ouvrir la voie à une adaptation ciblée de la définition du défaut.

Nous nous interrogeons sur la possibilité, à cette occasion, d'un ajustement pour les métiers très européens de crédit-bail et d'affacturage.

5. Finance durable

L'appréhension des risques climatiques s'impose depuis plusieurs années. Les adhérents de l'ASF y prennent un rôle actif.

Le crédit-bail, notamment, finance les professionnels et les entreprises pour l'acquisition d'équipements ou d'actifs immobiliers verts. De même, le crédit aux consommateurs finance l'achat de véhicules plus propres ou des travaux de rénovation énergétique des logements.



Tous ces crédits sont identifiés et traçables. L'ASF publie d'ailleurs depuis 2020 des statistiques sur les financements « verts » de ses adhérents. Nous les mettons bien entendu à votre disposition.

L'EBA a publié en janvier une feuille de route sur la finance durable, axée sur la transparence des *reportings*, la gestion des nouveaux risques liés au changement climatique, le traitement prudentiel des expositions concernées et, plus globalement la définition même des prêts « verts ».

Les adhérents de l'ASF suivront attentivement ces travaux qui seront sans doute la base de futures réglementations prudentielles.

Nous appelons de nos vœux que les nombreuses initiatives réglementaires, lancées parfois simultanément par des instances européennes ou nationales différentes, gardent un double objectif de cohérence et de lisibilité.

En conclusion

Je vous remercie encore très chaleureusement, Monsieur le directeur exécutif, de votre présence parmi nous, je vous laisse la parole. Notre audience attend avec beaucoup d'intérêt votre point de vue et vos attentes sur l'ensemble de ces sujets.

PRINCIPAUX POINTS DU DISCOURS

de François-Louis Michaud
directeur exécutif de l'EBA



François-Louis MICHAUD
Directeur exécutif de l'EBA

L'EBA est très attachée au maintien d'un dialogue suivi avec les représentants de la sphère financière et remercie l'ASF pour cette opportunité d'échanger avec ses membres qui jouent un rôle majeur dans le financement de l'économie française et européenne.

La mission de l'EBA est en effet triple : elle définit des règles communes pour une large population d'acteurs financiers et pour les autorités qui les contrôlent au sein de l'UE, et elle assure une surveillance permanente de l'efficacité du système financier européen. Cela inclut notamment la conduite d'exercices réguliers de « *stress tests* » pan-européens tels que celui dont les résultats seront publiés fin juillet.

1 LA RÉGLEMENTATION FINANCIÈRE EN EUROPE EST ENTRÉE DANS UNE NOUVELLE PHASE DE SON EXISTENCE

La réglementation prudentielle européenne vient de passer plusieurs tests avec succès. S'il convient de rester vigilant, les chocs et tensions résultant de la pandémie, de l'invasion de l'Ukraine, de la remontée des taux ont témoigné de la solidité du secteur financier européen et de la pertinence des règles mises en place suite aux crises de 2007-2008 et de 2011-2012 pour compléter une première phase d'harmonisation menée au début des années 2000. Ces efforts seront parachevés avec le « paquet bancaire » que les colégislateurs européens sont en passe de finaliser.

Mais il s'agit également à présent de prendre en compte la transformation des activités financières résultant de l'innovation technologique. Les frontières traditionnelles au sein de la sphère financière et au-delà s'estompent. Le mandat de l'EBA s'étend sur un champ d'activités et d'acteurs plus large que son nom ne l'indique : établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements de paiement... et prochainement sous-traitants (ICT critiques et émetteurs de cryptoactifs significatifs). Les formes de financement évoluent : si les banques continuent de jouer un rôle central dans le financement de l'économie européenne, de nouveaux acteurs émergent (fintechs, bigtechs). La réglementation prudentielle se déploie au travers des statuts (CCD, PSD) et secteurs (DORA, MiCA).

Enfin, la réglementation prend désormais en compte un nombre croissant de préoccupations sociétales transversales : protection des données et protection du consommateur, responsabilité sociale et environnementale, cybersécurité...

2 LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'EBA ET SES CINQ PRIORITÉS À L'HORIZON 2026 REFLÈTENT CETTE ÉVOLUTION.

Ces priorités sont les suivantes :

- Parachever le cadre prudentiel commun au sein de l'EU (« *Single Rulebook* »), dans son contenu et dans son format, pour le mettre au service de ses utilisateurs.
- Promouvoir la stabilité financière au sein d'une économie durable, en renforçant la capacité d'anticipation des risques et en facilitant la transition environnementale.
- Unifier et simplifier le cadre dans lequel les établissements financiers fournissent des données aux autorités et au public en général.
- Mettre en place une surveillance des prestataires de services informatiques et des émetteurs de cryptoactifs.
- Renforcer l'attention portée à l'innovation financière et à la façon dont elle bénéficie au consommateur.

L'EBA encourage naturellement l'ASF, dont elle apprécie les contributions, à continuer de jouer un rôle actif dans ces travaux.



DOSSIER SPÉCIAL





DOSSIER SPÉCIAL



Le rapport annuel de l'ASF est disponible en ligne :



RAPPORT DU MÉDIATEUR POUR 2022

Armand PUJAL, médiateur auprès de l'ASF, a présenté lors de l'Assemblée générale de l'Association française des Sociétés Financières (ASF), le 15 juin dernier, son rapport annuel d'activité pour l'année 2022.



Alain PUJAL
Médiateur auprès de l'ASF

Cette année a été marquée par un audit de la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation (CECMC), à l'issue duquel M. Pujal a été confirmé sur la liste des médiateurs de la consommation en qualité de médiateur de l'ASF.

Elle a été également influencée par la mise en œuvre, dès le mois de janvier, des préconisations du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) qui ont nécessairement impacté les données chiffrées de la médiation de l'ASF. En effet, ces préconisations prévoient notamment l'admission en médiation d'une saisine deux mois après que le consommateur ait exprimé son mécontentement auprès du professionnel, quel que soit le service saisi.

Aussi, le taux de recevabilité a été nettement augmenté, puisqu'il était en 2022 de 58 % alors qu'il était inférieur à 45 % ces dernières années.

Plus précisément, nous comptabilisons en 2022 :

- **3 292 saisines reçues (+9 %)**
- **1 895 dossiers recevables traités (+36 %) selon le détail suivant :**
 - 1 274 propositions de solution acceptées à 72 % par les deux parties
 - 585 accords amiables
 - 36 retraits du processus de médiation
- **Un avantage financier total obtenu par les consommateurs de 1 167 613 €.**
- **Un délai de traitement de 60 jours (136 jours en 2021) donc désormais très inférieur à la norme fixée à 90 jours.**

UNE DIMINUTION DES LITIGES LORS DE LA RESTITUTION DES VÉHICULES FINANÇÉS EN LOA

Ce type de litige a fortement diminué puisqu'il représentait 5 % des dossiers traités en 2022 contre 8 % l'année précédente. Les efforts fournis par les professionnels à la suite des recommandations du médiateur visant à informer précisément les consommateurs quant à l'état attendu du véhicule en fin de contrat ont contribué à réduire ce type de litige. Il convient désormais d'insister auprès des consommateurs sur l'importance de leur présence lors du rendez-vous d'expertise, à l'occasion de la restitution du véhicule.

UNE FORTE PROGRESSION DU NOMBRE DE LITIGES RELATIFS À LA FRAUDE

516 dossiers ont concerné en 2022 l'utilisation frauduleuse de carte, soit 32 % des dossiers traités contre 7 % en 2021. Ces dossiers particulièrement complexes nécessitent impérativement que l'établissement fournisse au médiateur la preuve de l'authentification forte des opérations, mais également celle de la négligence du client ou de son intention frauduleuse. À la suite de l'instruction de ces dossiers, nous avons obtenu 167 accords amiables, et rédigé 344 propositions de solution. 116 d'entre elles étaient défavorables aux consommateurs manifestement négligents et 228 étaient partiellement ou totalement favorables, pour un avantage total finalement obtenu de 440 792 €.

À cet égard, il convient de souligner les travaux de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement diffusés en mai dernier visant à faciliter les remboursements par les établissements des victimes de la fraude tout en rappelant la responsabilité de chacun à assurer la sécurité de ses moyens de paiements.



Le rapport annuel du médiateur auprès de l'ASF est disponible en ligne :





Évolution contrastée du marché

écrit par

Ndèye Marème Diagne, Chargée d'études

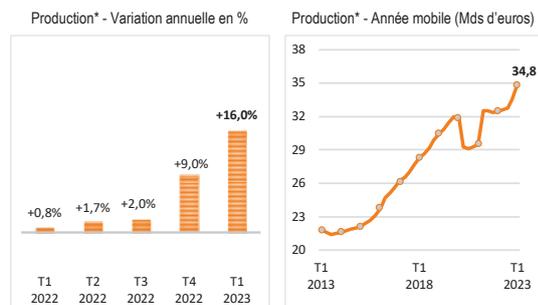
Le début d'année 2023 présente une bonne orientation pour les financements des entreprises et des professionnels. En revanche, bien que la plupart des produits ressortent en hausse, le crédit à la consommation continue de pâtir de la lente revalorisation du taux de l'usure.

LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET DES PROFESSIONNELS

Financements locatifs d'équipement :

Forte croissance de l'activité

+16%

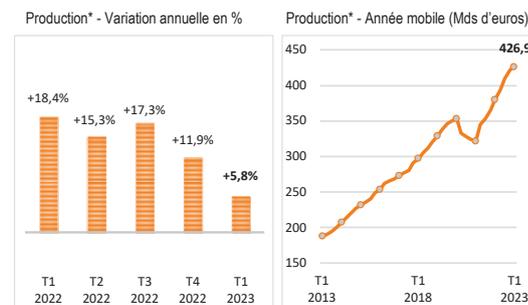


* Données trimestrielles

Affacturation :

Un niveau d'activité élevé

+5,8%



* Données trimestrielles

Pour les financements locatifs destinés à l'équipement des entreprises et des professionnels, le regain de croissance observé fin 2022 s'est poursuivi voire accentué au premier trimestre 2023 : avec **9 Mds d'euros**, les investissements augmentent fortement de **+16%** par rapport au début d'année 2022.

Cette hausse d'ensemble est généralisée à tous les produits locatifs. Avec une progression de **+19,5%**, la meilleure performance est enregistrée par la location avec option d'achat pour un montant total de 5,5 Mds d'euros, dont 4,4 Mds d'euros de crédit-bail mobilier *stricto sensu*¹ (+16,8%) et 1,1 Md d'euros d'opérations connexes sur voitures particulières (+32,1%). Pour sa part, la location sans option d'achat a enregistré une croissance de **+10,9%** à 3,5 Mds d'euros. Au sein de ces opérations, la location financière est en forte augmentation (+16,7% à 1,6 Md d'euros), tandis qu'il s'agit d'une hausse plus mesurée pour la location longue durée (+6,4% à 1,9 Md d'euros).

Aux financements locatifs s'ajoute une part modeste de financements d'équipement sous forme de crédits classiques qui, quant à eux, sont en recul de **-17,8%** à 0,9 Md d'euros.

Après plusieurs trimestres de forte croissance, l'activité des sociétés d'affacturation connaît une hausse plus modeste en début d'année 2023 : **+5,8%** par rapport au premier trimestre 2022, lui-même en hausse de **+18,4%**. Ainsi, malgré ce ralentissement, le niveau d'activité de la profession demeure élevé avec un montant de nouvelles créances prises en charge qui s'élève à **103,5 Mds d'euros** au premier trimestre 2023.

Ayant nettement progressé de **+12,3%** sur un an, la production cumulée des quatre derniers trimestres atteint un montant record de **426,9 Mds d'euros** à fin mars, soit un volume d'activité qui a plus que doublé en dix ans.

Rappelons que l'affacturation française a constitué une solution de financement pour plus de **33 000** entreprises en 2022 et demeure en tête du classement européen², avec une part de marché de **17,7%**.

¹ Au sens de la loi du 2 juillet 1966.

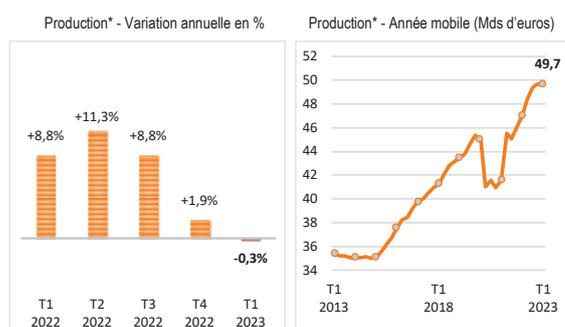
² Source EUF.

LE FINANCEMENT DES PARTICULIERS

Crédit à la consommation³ :

Un marché bridé

-0,3%



* Données trimestrielles

Ayant connu un franc ralentissement au dernier trimestre 2022, le marché du crédit à la consommation continue de marquer le pas en début d'année 2023 : la production³ des établissements spécialisés présente une évolution quasi-nulle au premier trimestre : **-0,3%** à **11,8 Mds d'euros**. Pour autant, ce bilan ne rend pas compte des réalités sectorielles. En effet, le marché a été entravé par la forte régression des prêts personnels, tous les autres principaux produits ayant progressé significativement.

- Lourdemment désavantagés par la trop lente hausse du taux de l'usure au regard des coûts de refinancement, les **prêts personnels**, composés d'une majorité de crédits d'un montant supérieur à 6 000 euros, reculent sévèrement de **-25,4%** au premier trimestre à **2,7 Mds d'euros**.
- Reflétant les besoins de trésorerie des ménages, le montant des nouvelles utilisations de **crédit renouvelable** au premier trimestre s'établit à **2,5 Mds d'euros**, soit une progression de **+11,2%**.
- Avec **2,5 Mds d'euros**, les financements d'**automobiles neuves** s'inscrivent en hausse de **+10,2%** par rapport au début d'année 2022. Confrontés à une régression continue depuis plusieurs années, les crédits affectés retrouvent le chemin de la croissance (+5,2%) mais demeurent à un niveau faible à 0,4 Md d'euros. Pour leur

part, les opérations de LOA⁴ continuent de croître (+11,1%) pour atteindre un montant de 2,1 Mds d'euros, soit plus de 85% des financements de véhicules neufs⁵.

- En hausse de **+12%**, les financements d'**automobiles d'occasion** s'élèvent quant à eux à **1,5 Md d'euros**. Ce montant se décompose en 1,1 Md d'euros de prêts affectés (+11,8%) et 0,4 Md d'euros de LOA⁴ (+12,8%). Ainsi, cette dernière gagne peu à peu du terrain sur le marché de l'occasion : la part de la LOA⁴ dans les financements de voitures particulières d'occasion⁵ s'établit désormais à 26%.
- En ce qui concerne les financements affectés à **l'amélioration de l'habitat et aux biens d'équipement du foyer**, la production au premier trimestre s'élève à **1,4 Md d'euros**, soit une augmentation de **+3,9%**.
- Pour leur part, les prêts affectés aux **autres biens ou services** (bateaux de plaisance, voyages de loisirs, deux-roues, ...) bénéficient d'une hausse plus marquée : **+16,4%** à **0,9 Md d'euros**.
- En outre, les établissements spécialisés réalisent aussi des opérations de **location sans option d'achat**⁶ auprès des particuliers. Au premier trimestre 2023, le montant de ces opérations est de **0,2 Md d'euros**, en progression de **+36%** sur un an.

² Contrairement aux enquêtes mensuelles sur le crédit à la consommation, le suivi trimestriel de l'activité prend en compte les opérations de location sans option d'achat avec les particuliers.

⁴ Location avec Option d'Achat.

⁵ Hors financements par prêt personnel.

⁶ Location sans option d'achat d'automobiles pour la quasi-totalité.

DONNÉES CHIFFRÉES

PRODUCTION (Montants en millions d'euros) <i>. Crédit : montant des nouveaux crédits distribués (hors agios)</i> <i>. Location : montant des investissements nouveaux (HT)</i>	Au 1 ^{er} trimestre 2022*	Au 1 ^{er} trimestre 2023	Variation 2023 / 2022
. Equipement des entreprises et des professionnels	8 846	9 888	+11,8%
. Financements par crédit classique (1)	1 112	914	-17,8%
. Financements par location de matériels	7 734	8 974	+16,0%
. Crédit-bail mobilier et autres opérations de LOA (2)	4 605	5 503	+19,5%
. Crédit-bail mobilier (loi du 2.7.1966)	3 798	4 438	+16,8%
. Autres opérations de LOA (2) (voitures particulières)	807	1 065	+32,1%
. Location sans option d'achat (3) (4)	3 129	3 471	+10,9%
. Location financière	1 381	1 612	+16,7%
. Location longue durée	1 748	1 859	+6,4%
. Equipement des particuliers (5)	11 834	11 804	-0,3%
. Financements par crédit classique	9 328	8 996	-3,6%
. Crédits affectés	3 536	3 857	+9,1%
. Automobiles neuves	348	366	+5,2%
. Automobiles d'occasion	1 008	1 126	+11,8%
. Amélioration de l'habitat et biens d'équipement du foyer (6)	1 378	1 431	+3,9%
. Autres biens ou services (7)	802	933	+16,4%
. Crédits renouvelables (nouvelles utilisations à crédit)	2 236	2 485	+11,2%
. Prêts personnels (y compris rachats de créances)	3 557	2 654	-25,4%
. Financements par location	2 506	2 808	+12,0%
. Location avec option d'achat	2 353	2 599	+10,5%
. Automobiles neuves	1 929	2 144	+11,1%
. Automobiles d'occasion	346	391	+12,8%
. Autres biens (8)	77	65	-16,6%
. Location sans option d'achat (9)	153	208	+36,0%
. Affacturage (10)	97 851	103 506	+5,8%

* Les chiffres concernant 2022 sont exprimés sur la base des sociétés adhérentes au 31 mars 2023. Ils tiennent compte des modifications, parfois sensibles, qui ont pu être apportées par certaines sociétés aux informations fournies l'année précédente.

(1) Financements de biens d'équipement et autres financements directs aux entreprises, hors financements de concessionnaires (financements de stocks, de véhicules de démonstration, autres financements à court terme).

(2) LOA : Location avec Option d'Achat.

(3) **NB** : Il s'agit de l'activité consolidée des établissements spécialisés (sociétés de financement, établissements de crédit spécialisés, banques spécialisées) adhérents de l'ASF et des sociétés commerciales spécialisées de droit commun, filiales de groupes auxquels appartiennent les adhérents ASF.

(4) Les opérations de location sans option d'achat peuvent relever de deux catégories :

- Les opérations de location financière sont des opérations sans option d'achat dans lesquelles le locataire choisit le fournisseur ainsi que le bien dont il connaît et, le cas échéant, négocie lui-même le prix. Les contrats de ce type sont conclus pour une durée irrévocable, les loyers sont indépendants de l'utilisation du matériel.

- Les opérations de longue durée sont des opérations sans option d'achat ne répondant pas aux critères définissant la location financière.

(5) Contrairement aux enquêtes mensuelles sur le crédit à la consommation, le suivi trimestriel de l'activité prend en compte les opérations de location sans option d'achat avec les particuliers.

(6) Electroménager, équipement multimédia, meubles, etc.

(7) Deux-roues, véhicules de loisirs, accessoires automobile, bateaux de plaisance, voyages de loisirs, divers.

(8) Bateaux de plaisance et divers.

(9) Location sans option d'achat d'automobiles pour la quasi-totalité.

(10) Montant des créances prises en charge. Hors opérations de "floor plan" et de forfaitage.

OBSERVATOIRE DES SIGNAUX FAIBLES

Conjoncture défavorable dans un contexte de maintien global de l'activité des entreprises

AVRIL
2023



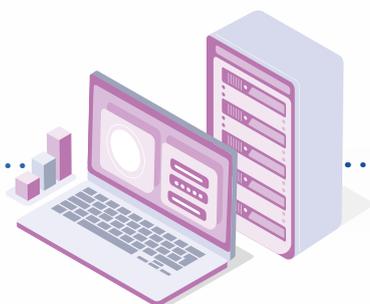
Crédit à la consommation : financement des projets des ménages

- La hausse des coûts de refinancement et la remontée plus lente des taux d'usure impactent la politique d'octroi.
- La qualité de la demande poursuit son effritement.
- L'octroi de crédit reste très sélectif avec une grande vigilance et les refus d'octroi sont stables.
- Les demandes de report de remboursement se maintiennent mais les premiers impayés augmentent légèrement.
- Les montants empruntés et les durées de remboursement sont en hausse du fait du prix des voitures.

➤ Le coût du risque reste maîtrisé mais les marges sont de plus en plus réduites.

Crédit-bail mobilier : financement des investissements des entreprises

- Augmentation des demandes de report de remboursement ou de réaménagement.
- Accélération des impayés et des procédures amiables et contentieuses.
- Délais de livraison qui restent élevés mais avec une tendance à l'amélioration.



Affacturation : financement de la trésorerie des entreprises

Poursuite de la tendance à l'augmentation des besoins en fonds de roulement en liaison avec l'activité :

- Accroissement du nombre de clients ;
- Hausse régulière et significative des tirages sur les lignes de financement disponibles ;
- Légère augmentation des délais de paiement au factor qui restent néanmoins inférieurs à 2019.



Cautions et garanties : soutien aux crédits d'investissement des entreprises et des ménages

- Pour les entreprises et les professionnels : poursuite de la reprise d'activité et tendance à la hausse des demandes de garanties et des décaissements.
- Pour les ménages, les difficultés du marché du crédit à l'habitat, qui se contracte, impactent fortement l'activité des cautions.



Les tendances relevées par l'Observatoire des signaux faibles, indicateurs expérimentaux, sont issues d'une enquête menée auprès d'un large échantillon d'adhérents de l'ASF au cours des trois derniers mois.

SOMMET DE L'ASSOCIATION EUROPÉENNE D'AFFACTURAGE, EUF À COLOGNE



*Antoine de Chabot
Responsable de Service
Services Financiers et d'Investissement*

Les 20 et 21 avril, EUF et FCI ont organisé le 8^e sommet européen de l'affacturage à Cologne, en Allemagne.

Ouverture, présentation de l'affacturage et premiers chiffres 2022

Le président italien d'EUF, Fausto Galmarini, a ouvert le sommet en accompagnant ses mots de bienvenue de notes de préoccupation sur l'application de la nouvelle définition du défaut de CRR.

Thomas Hartmann-Wendels, de l'Université de Cologne, a présenté le profil type des parties prenantes d'une opération d'affacturage, disséqué les composantes du produit et tracé un avenir prometteur au financement de créances.

Magdalena Ciechomska-Barczak, présidente du Comité économique et statistique d'EUF, a dévoilé les statistiques et les premiers chiffres du secteur de l'affacturage en Europe en 2022. Elle a souligné que le chiffre d'affaires a augmenté de 19 % par rapport à 2021 ; en 2023, le secteur devrait connaître une nouvelle croissance du chiffre d'affaires, du nombre de clients, de l'affacturage sans recours, mais aussi du risque de crédit, et un accroissement de la numérisation.





L'affacturage en Allemagne

Michael Menke, membre du Conseil d'administration de Deutscher Factoring Verband e.V. (DFV), a présenté le marché de l'affacturage en Allemagne (pénétration du PIB à concurrence de 8,7 %, près de 80 000 clients, prédominance de l'affacturage sans recours...) et du profil des membres de DFV (établissements de crédit, filiales de groupes, factors indépendants, compagnies d'affacturage spécialisées – secteur de la santé...).

Point de vue d'une plateforme

Liliana Fratini Passi, directrice générale de CBI, une plateforme proposant aux entreprises et au secteur public des services d'accompagnement dans la gestion du poste clients et la dématérialisation (et notamment une banque de données permettant la sécurisation des financements de créances), a fait une présentation sur la facturation électronique et les initiatives de l'UE en matière de digitalisation du secteur des services financiers.

Rapport des Comités juridique et prudentiel d'EUF

Diego Tavecchia, président du Comité prudentiel d'EUF, et **Magdalena Wessel**, présidente du Comité juridique, ont présenté les rapports de leurs comités respectifs, en se concentrant notamment sur les développements dans les domaines de l'harmonisation de la supervision (travaux de l'EBA sur la finance digitale et le « *non bank lending* »), les retards et défauts de paiement (révision de la directive sur les retards de paiement). Ils ont abordé les points d'attention dans la mise en œuvre de Bâle III à l'échelle de l'UE, notamment l'assurance-crédit en tant que technique d'atténuation du risque de crédit et la nouvelle définition du défaut.

Intervention de l'EBA sur la qualité des actifs et les prêts non performants (*Non performing loans - NPL*)

La deuxième journée, le 21 avril, a débuté par une présentation sur la qualité des actifs du secteur bancaire de l'UE et l'évolution du volume des NPL dans les bilans par **Gaetano Chionsini**, responsable des statistiques à l'EBA. L'expert a pointé une baisse des NPL en volume et en pourcentage dans l'Union européenne en décembre 2022 dans tous les pays, sur tous les segments d'entreprises, mais aussi une baisse de qualité des prêts bénéficiant d'une garantie de l'État et de moratoires,

que l'EBA identifie à travers les notions de « *stage 2* » et « *stage 3 loans* ». Le coût du risque, en légère reprise, reste faible (46 bp), les défaillances reprennent, les prêts à rendement élevé et effet de levier (« *high yield and leveraged loans* ») connaissent une détérioration, quoique légère. La réduction des NPL provient essentiellement de la cession ou de la titrisation. Le coût et la durée des procédures, de même que la difficile mobilisation des sûretés restent des obstacles à la réduction des NPL.

Affacturation, assurance-crédit, développement durable et ESG

Fausto Galmarini a ensuite animé une table ronde intitulée « Affacturation, assurance-crédit, développement durable et ESG », avec pour panellistes **Dirk Hagener** (Atradius), **Wolfgang Reiser** (BNP Paribas Factor GmbH), **Christian Stoffel** (Coface), **Guglielmo Santella** (Allianz Trade). Les échanges ont mis en valeur l'utilité de la réglementation pour harmoniser les pratiques, la nécessité d'impliquer les équipes, l'obligation de programmer un abandon du financement de certains secteurs (fossiles, notamment), la bascule vers une économie circulaire. Le grand enjeu est de créer une culture intégrant de façon pérenne des pratiques, parfois déjà présentes, mais encore embryonnaires. La conduite de la transition amène à intégrer, dans la notation des entreprises, des indicateurs clés de performance plus larges que le

strict *scoring*, ce qui pose la question de la difficile obtention de données ESG sur les PME.



Travaux de la Commission européenne sur les retards de paiement

Roberto Zavatta, consultant auprès de la Commission européenne, a présenté une étude diligentée par la Commission européenne (DG GROW) sur les mesures pour prévenir et alléger les effets des retards de paiement. L'étude contient un focus sur les freins au

recours à l'affacturation, en particulier les interdictions de cession. Il semblerait que la Commission européenne entende inviter les législateurs nationaux à renforcer la lutte contre les retards de paiement, notamment ceux au détriment des SME.

Médias et réglementation financière

Vincenzo Farina, coordinateur d'EUF, a entamé la deuxième partie de la journée en éclairant les participants sur les interactions entre médias et réglementation financière. Un sentiment négatif des médias peut entraîner une sur-réglementation des institutions financières, avec le risque corrélatif d'une diminution de la capacité de prêter, des coûts élevés de conformité à la réglementation, une limitation de l'innovation, une baisse de compétitivité,... Aussi le dialogue entre la profession, les journalistes et les représentants de la sphère publique est-il essentiel.

Supply chain finance et durabilité

Luca Gelsomino, directeur académique de la Supply Chain Finance Community, a présenté les enjeux d'une supply chain finance durable, notamment la capacité à influencer le fournisseur et par voie de conséquence le caractère durable du produit fini.

L'affacturage en 2030

Il revint à **Peter Mulroy**, secrétaire général de FCI, d'animer une table ronde réunissant **Kevin Day** (Landscape), **Mikko Malminen** (OP Corporate Bank) et **Aurélien Viry** (Société Générale Factoring). Le panel a confronté des points de vue sur la situation du secteur en 2030, et évoqué de nombreuses opportunités : les besoins en fonds de roulement, le développement des paiements différés, la demande de services d'accompagnement à côté du financement proprement dit. L'affacturage international devrait réserver encore de bonnes surprises, le financement commercial via les lettres de crédit n'apportant pas véritablement les résultats escomptés.

Dans le registre de l'intelligence artificielle et de la numérisation, la facturation électronique devrait aider à détecter les fraudes et à profiler les clients. Le dispositif français, en cours de déploiement, pose la question de la connexion entre acteurs, de la transmission des données de la facture, de la mise à jour du traitement de la facture.

Si en France l'affacturage inversé se développe peu, du fait de la concentration du risque sur un débiteur unique et du caractère peu profitable des opérations, il reste que la transparence est essentielle pour ce type d'opérations.

Les changements qui favoriseraient l'activité de l'affacturage sembleraient se situer du côté de la facilitation de la titrisation, du traitement de l'affacturage dans CRR, d'un reporting ESG adapté, d'un dispositif de facturation électronique bien conçu. D'une manière générale, la numérisation devrait continuer à dynamiser l'activité.

Les intervenants se sont accordés sur le fait que l'industrie semble promise à un bel avenir.



Clôture

Le sommet a été marqué, un peu avant la fin, par une intervention du président d'EUF, Fausto Galmarini, qui a indiqué que les bons chiffres de la profession pourraient être encore meilleurs si le cadre réglementaire de l'activité reconnaissait la particularité de l'industrie.

Il revint à la présidente de FCI, Daniela Bonzanini, de clôturer les débats en insistant, dans le contexte de bons chiffres d'activité, et au-delà des défis que rencontre l'industrie, sur la pertinence de l'affacturage dans des temps de resserrements monétaires et d'incertitude géopolitique.

Actualité des Commissions

Financement des particuliers

Révision de la directive sur le crédit aux consommateurs (DCC)

Les travaux portant sur la révision de la DCC sont officiellement terminés. Le texte a été adopté en COREPER le 26 avril et en Commission IMCO le 23 mai. Avant de paraître au JOUE, il sera traduit dans toutes les langues de l'UE et voté en séance plénière au Parlement et adopté au Conseil de l'UE.

La transposition en droit national sera à effectuer au plus tard 24 mois après l'adoption de la directive avec une entrée en vigueur 12 mois plus tard. Les travaux devraient s'engager dès l'automne 2023.

Les points d'attention de l'ASF portent notamment sur :

- **le périmètre de l'exemption des facilités de paiement accordées par les vendeurs de biens et services;**

- **l'inclusion de la LOA dans le champ du texte** : les mesures de transposition seront déterminantes, notamment sur les modalités d'application du taux d'usure;
- **l'analyse de solvabilité** : le principe de proportionnalité est prévu par la directive, et c'est de la transposition de cette disposition en droit français que dépendra notamment la viabilité de l'offre de paiements fractionnés proposée par les établissements spécialisés;
- **les mesures de tolérance en cas de retards de paiement.**

Enfin, l'ASF regrette que la décision récente de la Cour de Justice de l'Union européenne qui apporte un éclairage sur l'arrêt Lexitor n'ait pas été prise en compte dans le cadre de la révision de la DCC.

Révision de la directive de 2002 sur la vente à distance de services financiers

Le COREPER du 21 juin a définitivement adopté la révision des règles relatives à la vente à distance de services financiers. Le texte devrait être voté en Commission IMCO cet été. Après les travaux de traduction, il sera adopté officiellement par le Parlement et le Conseil de l'UE d'ici la fin de l'année.

Les principaux apports du texte sont les suivants :

- le principe de prévalence des règles sectorielles, quel que soit leur niveau de détail, a été confirmé,

- l'obligation générale (au-delà des services financiers) de mettre en place « une fonction de rétractation », qui ne devrait pas concerner les services régis par un texte sectoriel,
- la remise de l'information précontractuelle devra s'effectuer « en temps utile » avant la conclusion du contrat avec un rappel de la possibilité de se rétracter du contrat conclu à distance lorsque les informations précontractuelles sont fournies moins d'un jour avant.

Règlement européen sur l'Intelligence artificielle (IA)

Un texte de compromis a été voté par les Commissions IMCO et LIBE, compétentes au fond. Il apporte des améliorations notamment concernant la définition des systèmes d'IA. Les systèmes utilisés en

vue de la détection de la fraude en matière de services financiers ne devraient pas être considérés à haut risque, ce qui était une demande forte de l'ASF.

Usure en crédit à la consommation

La mensualisation du taux d'usure a été prolongée jusqu'à la fin de l'année pour toutes les catégories de prêts. Par ailleurs, il a été décidé de modifier les modalités permettant de déterminer la catégorie d'usure applicable aux prêts octroyés aux syndicats

de copropriétaires afin de l'aligner sur celle des crédits aux particuliers. Le critère retenu sera la division du montant total du prêt par le nombre de copropriétaires.

L'ASF reste toujours mobilisée auprès des pouvoirs publics sur ce sujet.

Transposition de la directive accessibilité

La directive du 17 avril 2019, transposée en mars 2023, ayant pour objet de favoriser l'accès des personnes en situation de handicap à un ensemble de biens et services essentiels impose aux opérateurs économiques de mettre sur le marché des produits et services conformes aux exigences d'accessibilité.

La nouvelle réglementation sera très impactante pour les adhérents de l'ASF. Elle concerne tous les types de handicap ainsi qu'une large gamme de produits et services financiers, et notamment les contrats de crédit à la consommation. Les exigences d'accessibilité sont aussi très larges car elles imposent d'adapter la présentation

des documents d'informations précontractuelles et des offres de prêt fournies au consommateur, l'accessibilité des sites internet et des services intégrés sur appareils mobiles, les méthodes d'authentification et de veiller à l'interopérabilité existante avec les dispositifs et fonctionnalités d'assistance.

Plusieurs textes d'application sont en cours d'élaboration. Ils s'appliqueront aux nouveaux produits mis sur le marché et aux services fournis à compter du 28 juin 2025 avec toutefois une période transitoire prévue jusqu'au 28 juin 2030.

Recommandations de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement en matière de remboursement des cas de fraude

La fraude aux moyens de paiement a considérablement augmenté malgré la mise en place de l'authentification forte.

Fort de ce constat, un groupe de travail, piloté par la Banque de France, a été monté à l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement pour faire un état des lieux des différents cas de fraude aux moyens de paiement et émettre des recommandations sur, notamment, le traitement des demandes de remboursement.

Les travaux auxquels l'ASF a participé ont abouti à la rédaction d'un rapport qui contient 13 recommandations. Leur objectif

est de réduire la « zone grise » sur l'appréciation du caractère « autorisé » ou « non autorisé » d'une opération qui constitue le critère déterminant conditionnant le remboursement d'une opération contestée.

Les recommandations ont été publiées le 16 mai sur le site de la Banque de France. Un premier bilan de mise en œuvre de ces recommandations sera dressé à la fin de l'année 2024 avec l'appui de l'ACPR.

Financement des entreprises

Actualité des questions prudentielles : transposition des accords de Bâle III (CRR3)

Les travaux en trilogue débutés en mars s'annoncent aussi compliqués qu'au moment des discussions préalables au sein des trois institutions. Néanmoins, a été réaffirmée la volonté de clôturer les travaux sous présidence suédoise, soit pour fin juin 2023.

Outre l'*output floor* (niveau d'application solo ou consolidé), point éminemment politique, l'ASF reste attentive à l'extension

à l'approche standard du périmètre du mandat donné à l'EBA pour une analyse de la pondération en risque des expositions en leasing, soutenue par le Parlement. Par ailleurs, avec l'appui de Leaseurope, l'Association a formulé des propositions pour corriger les effets négatifs de la suppression du traitement favorable du crédit-bail immobilier en approche standard.

Projet de loi Industrie verte

Dans le cadre du projet de loi destinée à encourager la réindustrialisation verte de la France, la profession poursuit la présentation de ses propositions en matière de cession-bail immobilière et crédit-bail immobilier « vert re-industrie ». La profession se félicite de l'intérêt des pouvoirs publics pour ces

mesures qui visent à soutenir l'investissement et la trésorerie des entreprises et à encourager la réhabilitation des friches industrielles. Mais ces propositions, de nature essentiellement fiscale, devront trouver à s'insérer dans le prochain projet de loi de finances pour 2024.

Facturation électronique

Les travaux auxquels s'est livré le groupe de travail plénier « Facturation électronique et crédit-bail » élargi (fiscal, juridique, IT, gestion) ont permis d'identifier deux sujets majeurs : le mandat de facturation et, impactant directement la structuration des

opérations de co-baillage immobilier, le traitement de la facturation des loyers aux clients et de la facturation reçue des fournisseurs. D'autres problématiques techniques soulevées ont permis d'émettre des premières propositions de solutions.

Groupe de travail « Taxonomie crédit-bail »

Les travaux se poursuivent sur l'interprétation de la taxonomie appliquée aux activités de crédit-bail mobilier et immobilier et sur la documentation à retenir pour justifier du classement des secteurs, activités et actifs dans les périmètres « éligible » et « aligné ».

La profession poursuit aussi ses actions pour l'accès des crédit-bailleurs à la plateforme OPERAT (Observatoire de la Performance Énergétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire).

Et aussi...

- Obligation déclarative des locaux d'habitation
- Crédit-bail rechargeable
- Loi d'orientation des mobilités (LOM) – Décret sur l'application de l'obligation de verdissement des flottes
- Bateaux de plaisance – interprétation du régime d'exonération de TVA
- Cession de contrat de location financière
- ...

Financement et refinancement immobilier

Actualité relative à l'usure

Face à la remontée des taux directeurs constatée depuis début 2022, la profession avait alerté les pouvoirs publics sur le problème récurrent du décalage existant entre le niveau d'augmentation du taux de l'usure et celui des taux de refinancement. L'effet de ciseau affecte tant le financement immobilier que le crédit à la consommation, avec pour conséquence une limitation de l'accès au crédit.

Dans ce contexte, la Banque de France a finalement proposé le 20 janvier 2023, à titre exceptionnel, pour une durée limitée (fixée à deux trimestres), un ajustement mensuel des taux d'usure à compter du 1^{er} février 2023 (publication mensuelle des taux d'usure qui resteront établis sur la base de la moyenne des taux pratiqués lors des trois mois précédents - trimestre glissant).

Les professionnels saluent l'utilité de cette mesure qui porte ses fruits mais apparaît encore insuffisante (en particulier au regard de la progression actuelle et anticipée du coût de la ressource et des taux du livret A). La profession se félicite de la prolongation des mesures exceptionnelles jusqu'au 31 décembre 2023 décidée par les pouvoirs publics.

La profession se félicite également des évolutions relatives aux modalités de détermination de la catégorie d'usure applicable pour les prêts accordés aux syndicats de copropriétaires. L'enjeu est notamment le financement des travaux de rénovation énergétique des logements.

Actualité des questions prudentielles - transposition des accords de Bâle III dans CRR/CRD : équivalence prudentielle des crédits hypothécaires et cautionnés

Les travaux engagés en trilogue s'avèrent aussi compliqués qu'au moment des discussions préalables au sein des trois institutions, notamment sur le niveau d'application solo ou consolidé de l'*output floor*, qui reste un point éminemment politique. Néanmoins, a été réaffirmée la volonté de clôturer les travaux sous présidence suédoise, soit pour fin juin 2023.

L'ASF reste attentive à ce que pour les exigences de fonds propres relatives au traitement prudentiel des crédits immobiliers cautionnés, les textes reviennent au terme bâlois de « comparable » au lieu des termes « au moins équivalent » concernant les exigences en fonds propres.

Consultation de l'Autorité bancaire européenne (EBA) sur les prêts et prêts hypothécaires verts et revue thématique de l'ACPR sur les enjeux climatiques et environnementaux pour les établissements sous sa supervision

Le 13 février 2023, l'EBA a ouvert une consultation sectorielle visant à recueillir les avis des établissements bancaires sur la manière de caractériser les « prêts et prêts hypothécaires verts » ainsi que sur les pratiques de marché liées à ces prêts. Un échantillon français représentatif des grands établissements bancaires, arrêté au niveau de l'EBA, est consulté.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la Commission européenne pour le financement de la transition vers une économie durable, publiée en juillet 2021.

L'objectif est de recueillir des informations quantitatives et qualitatives sur les pratiques du secteur.

Dans le sillage de la consultation de l'EBA, l'ACPR a lancé une revue thématique sur les enjeux climatiques et environnementaux pour les établissements « *less significant* » sous sa supervision. L'objet est d'apprécier comment ils prennent en compte les enjeux climatiques.

Révision de la directive sur la vente à distance de services financiers

En mai 2022, la Commission européenne a rendu publique une proposition de directive modifiant celle de 2002 sur la commercialisation à distance de services financiers. En pratique, le nouveau texte sera inclus dans la directive sur les droits des consommateurs en tant que partie spécifique aux services financiers.

La proposition définit le contenu de l'information précontractuelle, le moment de sa remise, le droit de rétractation et ses conditions d'exercice avec notamment la mise en place d'un bouton de

rétractation imposé pour tout contrat conclu à distance.

La directive, en principe supplétive, a donc vocation à s'appliquer aux services qui ne sont pas déjà soumis à un texte sectoriel. Il est apparu toutefois nécessaire de clarifier la portée de ce principe aux cours des discussions.

Les travaux relatifs à ce texte touchent à leur fin, le trilogue ayant commencé le 24 avril. La présidence suédoise veut conclure avant fin juin. L'ASF reste vigilante sur le respect du principe de « *lex specialis* ».

Et aussi...

- Assurance emprunteur
- Travaux relatifs à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCBFT)
- Travaux du CCSF
- ...

Pour en savoir plus...



**Marie-Anne
Bousquet-Suhit**

01 53 81 51 70
ma.bousquet@asf-france.com



Petya Nikolova

01 53 81 51 69
p.nikolova@asf-france.com



Cyril Robin

01 53 81 51 66
c.robin@asf-france.com

Services Financiers

Affacturation

Actualités de la section Affacturation

La réunion plénière de la section Affacturation a eu lieu le 1^{er} juin 2023 à 11h. Elle a été l'occasion pour la section de prendre

connaissance et d'approuver le rapport d'activité 2022 et de voter le budget de la section pour l'année 2023.

Prudentiel

Bâle III

Un consensus a été trouvé sous présidence suédoise sur le projet de révision de CRR/CRD. L'*output floor* – plancher de fonds propres imposé aux modèles internes par rapport au modèle standard, point névralgique de ces négociations politiques, serait finalement appliqué au niveau solo, mais avec la possibilité laissée à chaque État-membre d'autoriser une application au niveau consolidé national.

Plusieurs points restent à traiter lors de trilogues « techniques ». En ce qui concerne l'affacturation, un certain nombre de décisions sont attendues notamment concernant le mandat de l'EBA sur l'utilisation de l'assurance-crédit comme technique de *Credit Risk Mitigation*, la révision potentielle des lignes directrices de l'EBA sur la définition du défaut, la production par l'EBA de standards techniques sur la méthode de calcul des *Risk Weighted Exposure Amounts* pour la classe d'exposition des *Corporates Purchased Receivables*.

Réunions entre la profession, l'ASF et l'ACPR

Deux rencontres avec la Banque de France ont eu lieu au cours du mois de juin pour aborder différents sujets réglementaires intéressant la profession ainsi que les risques de dégradation de la notation Banque de France des entreprises utilisant l'affacturation confidentiel sans recours, compte tenu de la longueur de leurs délais de paiement.

IReF

Dans le contexte de la mise en place d'un nouveau reporting statistique et prudentiel européen centralisé, dénommé IReF (Integrated Reporting Framework), les données d'affacturation pourraient être regroupées au sein d'un ensemble plus large concernant les « créances commerciales » (cession Dailly et escompte).

Il serait toutefois possible que l'affacturation reste identifié en propre, ce qui suppose de faire reconnaître sa spécificité au niveau européen et de montrer la pertinence d'un régime particulier.

L'ASF s'est rapprochée de la Banque de France et d'EU Federation.

Facturation électronique

Les travaux du groupe de travail « accès Factor » du Forum national de la facturation électronique (FNFE) suivent leur cours. Ce groupe de travail, qui réunit candidats PDP (plateformes privées de facturation électronique) et factors de l'ASF, a pour but de

concevoir, en juillet, une fiche de « bonnes pratiques » à l'attention des PDP pour permettre un accès optimisé à leurs plateformes pour l'ensemble des factors. Il est dirigé par Cyrille Sautereau et Vincent Barbey, respectivement président et vice-président du FNFE.

EU Federation

Summit 2023, Excom et Council du mois d'avril

L'Assemblée générale d'EUF s'est tenue les 20 et 21 avril derniers à Cologne en Allemagne et a été précédée d'un ExCom et d'un Council.

Le sommet a été l'occasion de présentations sur le marché de l'affacturage en Allemagne, la facturation électronique, le niveau des NPL en Europe, l'intégration des enjeux ESG chez les factors (cf. article page 23).

De son côté, l'Excom a pronostiqué de très bons chiffres d'activité en 2022, souhaité la collecte de données sur le risque dans le cadre de l'enquête statistique et acté la constitution d'un Comité ESG et d'un Comité de coordination ouverts aux membres de

l'Excom. S'agissant de la définition du défaut, il a acté le principe de l'envoi d'un courrier d'EUF à chacun des représentants nationaux siégeant au board de l'EBA.

Création et réunion du Comité ESG d'EUF

Le Comité dédié aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'EUF s'est réuni le 6 juin avec pour objectif de définir le cadre de réflexion de ses travaux futurs. L'ASF en assurera la présidence. Les travaux seront donc menés par la France sur des sujets variés tels que le calcul des émissions carbone, la définition même de « ESG » ou encore l'intérêt de partager des informations relatives aux normes ESG.

La prochaine réunion de ce comité se tiendra le 5 septembre.

Rapport annuel 2022 de l'Observatoire des délais de paiement

Le 13 juin dernier, l'Observatoire des délais de paiement a rendu son rapport annuel pour l'année 2022 à Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.

Comme l'année dernière, l'affacturage est mis à l'honneur dans un encadré qui présente les chiffres de croissance de l'affacturage en 2021-2022 en France et en Europe, la baisse des délais de paiement en affacturage pour la deuxième année consécutive,

l'observatoire des signaux faibles mis en place par l'ASF et un court focus sur les travaux des factors qui ont permis d'intégrer avec succès l'affacturage à la réforme de la facturation électronique.

Une annexe présente également en détail l'affacturage et les différents services qui peuvent être proposés, les bénéfices en matière de délais de paiement que le factor apporte à l'entreprise cédante et l'ouverture aux entreprises de toute taille (de la TPE à la GE).

L'ASF a appris avec tristesse le décès d'Alain Lajugie survenu le 2 mai. Alain Lajugie a été de novembre 1996 à avril 2010 membre de la Commission affacturage, qu'il a présidée de juin 2000 à mai 2009 au titre des mandats de dirigeants qu'il détenait au sein du groupe Factofrance. Sa finesse d'analyse et sa capacité à fédérer sur les sujets intéressant la profession ont toujours été extrêmement appréciés.

L'ASF présente ses sincères condoléances à son épouse, sa fille et son fils.

Sociétés de Caution

Actualités de la section Caution

La réunion plénière de la section Caution a eu lieu le 11 mai 2023 à 11h. Elle a été l'occasion pour la section de prendre connaissance

et d'approuver le rapport d'activité 2022 et de voter le budget de la section pour l'année 2023.

Prudentiel - Bâle III

Dans le contexte des réunions de trilogue sur les textes de CRR 3 et CRD 6, le principe d'équivalence prudentielle des crédits immobiliers cautionnés et hypothécaires, que l'ASF a suivi de près

ces derniers mois, semble acquis : les positions des colégislateurs convergent sur ce point et les différentes réunions de trilogue n'ont pas remis en question ce principe.

Cautionnement et financement des travaux énergétiques des copropriétés

Les logements avec un diagnostic de performance énergétique (DPE) classé F et G constituent la cible prioritaire des politiques publiques de rénovation du parc de logements. Deux tiers des logements nécessitant des travaux de rénovation énergétique sont situés dans des immeubles en copropriété.

Le financement via la copropriété en prêt collectif permet de simplifier l'octroi de crédit pour le financement des travaux. Dans

le cadre d'un prêt collectif, chaque copropriétaire est garanti par une caution obligatoire¹ qui prend en charge l'impayé à la place du copropriétaire défaillant.

En ce sens, la FBF est à la recherche d'organismes de cautionnement prêts à intervenir sur ce marché. Certains adhérents de la section Caution de l'ASF pourraient fournir ce type de cautionnement.

¹ Art 26.7 de la loi du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis

Services d'Investissement

PSI

Rencontre annuelle AMF

En raison d'un conflit d'agenda, **la rencontre annuelle entre le président de l'ASF, la direction générale, le bureau de la Commission PSI, et la présidence de l'AMF initialement prévue**

le 10 mai a été reportée au 20 septembre. Une liste des thèmes à évoquer sera établie pendant l'été.

Groupe de travail déontologie PSI

Le groupe de travail déontologie PSI s'est réuni le 14 juin pour échanger sur **les derniers développements en matière de finance durable, au niveau européen** (triptyque Taxonomie, CSRD, SFDR) **et au niveau national** (actualisation de la doctrine AMF sur le reporting « 29 LEC »).

La **prise en compte des critères ESG dans le questionnaire investisseur MIFiD II** était également à l'ordre du jour et les

participants ont pu échanger sur leurs retours d'expérience.

Enfin, la nouvelle stratégie de la Commission européenne en matière d'investissement de détail (*Retail Investment Strategy*) a fait l'objet d'une présentation synthétique.

La prochaine réunion du groupe de travail doit avoir lieu la première quinzaine de septembre.

RIS - Retail Investment Strategy

Reportée à plusieurs reprises, la stratégie pour les investissements de détail (RIS) de la Commission européenne a finalement été publiée le 24 mai 2023 et prévoit d'impacter plusieurs textes. Elle contient :

- **une proposition de directive omnibus** amendant MIFiD II, la directive sur la distribution d'assurances (DDA), la directive OPCVM, la directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (directive AIFM) et la directive solvabilité II ;
- **une proposition de règlement** visant à moderniser le document d'informations clés (KID) et à modifier le règlement PRIIPs.

La Commission axe sa stratégie autour des points suivants :

- **les inducements (commissions) sont interdits pour les ventes réalisées sur la base d'une « exécution pure »** (i.e. sans la fourniture de conseil). Les incitations financières autorisées seront soumises à des obligations de transparence renforcées ;

- **la normalisation des informations fournies aux investisseurs de détail en les rendant plus pertinentes** par une adaptation des règles d'information à l'ère numérique ;
- **l'utilisation d'une présentation et d'une terminologie standardisées** avec pour objectif que les produits d'investissement présentent **un rapport coût/rentabilité avantageux pour les investisseurs de détail (cf. concept de « value for money ») à l'aide notamment d'un benchmark des prix ;**
- **des critères d'éligibilité à la qualité d'investisseur professionnel mieux proportionnés ;**
- **la protection des investisseurs de détail vis-à-vis des pratiques commerciales trompeuses.**

La réponse de l'ASF à l'**appel à contribution de la Commission européenne** sur sa stratégie pour les investissements de détail (RIS) est en cours de **rédaction**.

Projet de loi Industrie verte / auditions de l'ASF

Réunion de Place avec la Direction générale du Trésor sur les contours du Plan d'Epargne Avenir Climat et Environnement (PEACE) prévu par le projet de loi Industrie verte (23 mai 2023).

A cette occasion, l'ASF a relayé les positions de la Commission PSI et notamment **l'effet contreproductif qu'aurait une désensibilisation du produit à des expositions risquées à l'âge de sortie.** Aussi, l'ASF préconise de prévoir la possibilité d'opter pour un transfert - sans liquidation - vers un autre support de type PEA lors du déblocage du produit.

Le 23 juin, le Sénat a adopté le projet de loi Industrie verte. **Son article 16 prévoit la création d'un PEACE pouvant être ouvert notamment auprès d'un établissement de crédit, d'une entreprise d'investissement ou d'une SGP.**

Son fonctionnement, ses conditions d'ouverture et ses modalités de gestion, seront déterminés par décret en Conseil d'État.

Table ronde sur le PJJ Industrie verte avec les membres de la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale (7 juin 2023)

Lors de cette réunion, à laquelle participaient d'autres associations professionnelles, l'ASF a pu une nouvelle fois commenter la proposition de PEACE (cf. *supra*) ainsi que les propositions des autres métiers qu'elle représente (notamment le crédit-bail immobilier).

Pour en savoir plus...



Vidéos ASF

RETROUVEZ LES VIDÉOS
PÉDAGOGIQUES SUR LES MÉTIERS
REPRÉSENTÉS PAR L'ASF :

<https://www.asf-france.com/les-metiers-de-lasf/>



- LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION
- LES PRESTATAIRES DE SERVICES D'INVESTISSEMENT
- L'AFFACTURAGE
- LA CAUTION FINANCIÈRE
- LE CRÉDIT-BAIL MOBILIER
- LE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER
- LES SOFERGIE



STAGES PROPOSÉS PAR L'ASFFOR

Formations au 3^e trimestre 2023*

TITRE / ANIMATION	DATE	PRIX	PUBLIC CONCERNÉ	OBJECTIFS
Les fondamentaux de l'affacturage Marilyn Mazioux	12 sept.	1 060 € HT**	Gestionnaires d'affacturage, chargés de clientèle, ingénieurs commerciaux, métiers transverses	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et intégrer les différents services de l'affacturage • Appréhender le cycle de vie d'un contrat d'affacturage
Principes de base de l'assurance Eric de Longcamp	14 sept.	1 060 € HT**	Chargés de clientèle, conseillers commerciaux, responsables commerciaux, gestionnaires de contrats dont l'assurance	<ul style="list-style-type: none"> • Appréhender la base d'une opération d'assurance et les acteurs du secteur • Connaître les mécanismes de la garantie du produit assurance et la vie d'un contrat • Identifier les grands principes de la Directive sur la distribution d'assurance
La protection de la clientèle et les pratiques commerciales en assurance Jean Lou Galissi	14 sept.	1 060 € HT**	Chargés de clientèle, conseillers et responsables commerciaux, gestionnaires de contrats dont l'assurance, collaborateurs des fonctions Conformité et Audit	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et maîtriser la réglementation en matière de distribution des produits d'assurance et de protection de la clientèle • Connaître les attendus réglementaires et prudentiels, les contrôles de l'organe de régulation : ACPR
L'affacturage et ses risques Thierry Magrangeas	18 sept.	1 060 € HT**	Toute personne désirant approfondir l'affacturage	<ul style="list-style-type: none"> • Appréhender et comprendre les risques liés à l'affacturage, en relation avec les adhérents • Savoir comment répondre à ces risques • Comprendre que la gestion des risques est l'affaire de tous • Faire en sorte qu'en situation, les collaborateurs se posent les bonnes questions et soient pro-actifs
Formation des administrateurs Marie-Agnès Nicolet	20 sept.	1 390 € HT**	Administrateurs et dirigeants effectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Appréhender le rôle et les responsabilités liées à la fonction d'administrateur • Maîtriser le périmètre et le rôle des fonctions clés de risques et de contrôle ainsi que les reportings à destination de l'organe de surveillance
Les assurances des établissements financiers Eric de Longcamp	10 oct.	1 060 € HT**	Chargés de clientèle, conseillers et responsables commerciaux, gestionnaires de contrats dont l'assurance	<ul style="list-style-type: none"> • Justifier la légitimité du prêteur en matière d'assurance • Identifier les obligations du prêteur • Connaître les principales garanties proposées dans les contrats de crédit

* Nos formations sont réalisables au format présentiel ou à distance. Elles sont déclinables en format « intra » au sein des établissements sur simple demande auprès de l'ASFFOR.

**Coût par stagiaire, collaborateur d'un établissement membre de l'ASF (TVA en vigueur).

Le maintien de la session de formation est soumis à un nombre minimum d'inscrits. La date limite d'inscription est de 15 jours avant le démarrage de la formation.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour des mesures d'adaptation.

TITRE / ANIMATION	DATE	PRIX	PUBLIC CONCERNÉ	OBJECTIFS
Management du risque informatique Jean Lou Galissi	10 oct. matin	1 060 € HT**	Prise de fonction d'un dirigeant effectif et pour répondre à une recommandation de l'ACPR ou de la BCE	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les concepts et principes du management des risques informatiques • Connaître les processus et activités de management des risques informatiques • Appréhender les points clés du risque Cyber • Découvrir les principales diligences en matière de sécurité du système d'information
Identifier le risque stratégique Jean Lou Galissi	10 oct. après-midi	1 060 € HT**	Dirigeant effectif (prise de fonction), pour répondre à une recommandation de l'ACPR ou de la BCE	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir identifier les risques stratégiques et d'image au regard de pertes potentielles de plus en plus significatives • Connaître les concepts et principes du management des risques stratégiques et d'image • Connaître son rôle en matière de développement stratégique
Initiation à la réglementation prudentielle bancaire Bâle 3 Jean Lou Galissi	11 oct.	1 010 € HT**	Responsables et collaborateurs des services comptables, financiers, audit interne, contrôle de gestion, gestion des risques, back-office	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre connaissance de l'essentiel de la réglementation prudentielle bancaire découlant des recommandations du Comité de Bâle • Connaître les notions de « solvabilité » « Grands risques » et « liquidité »
Les saisies conservatoires et les voies d'exécution Sabine Huttlinger	13 oct.	1 060 € HT**	Gestionnaires, collaborateurs contentieux, commerciaux, juristes débutants	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les différentes manières de sauvegarder ses créances, • Exposer les conditions préalables de mise en jeu des saisies conservatoires et des voies d'exécution • Mettre en jeu les mesures conservatoires et les voies d'exécution
Prévenir la fraude dans les établissements de crédit spécialisé et sociétés de financement Nicolas Van Praag	16 oct.	1 060 € HT**	Contrôleurs internes, juristes, RH, directeurs des affaires juridiques, directeurs qualité, auditeurs internes	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux praticiens de mieux prévenir les fraudes et d'identifier les zones à risques au sein de leur organisation par des cas pratiques • Anticiper la fraude
Cybersécurité : comment augmenter sa résilience ? Jean-François Roth	20 oct. 3 H 30	1 060 € HT**	Dirigeants des sociétés financières, établissements de crédit et de paiement	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser à l'importance de la cybersécurité dans l'entreprise • Réduire les risques associés, particulièrement les pertes financières et la réputation

Petit-déjeuner RH

Évolution des métiers et formation pour la branche des sociétés financières	mardi 5 septembre de 9H à 10H30	Directeurs des ressources humaines, responsables formation, formateurs internes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Présentation des nouvelles formations de l'ASFFOR et leurs avantages « métier » 2. Échange sur vos besoins en formation et développement des compétences 3. Questions-réponses et discussions ouvertes
--	---------------------------------	---	---



Vos contacts ASFFOR

Julie Soulié : 01 53 81 51 80 jsoulie@asf-france.com

Anne Matsakis : 01 53 81 51 85 a.matsakis@asf-france.com

Lina Buffa : 06 08 14 94 49 l.buffa@asf-france.com

Retrouvez nos programmes sur le site ASFFOR : www.asffor.fr

SAVE THE DATE

SOMMET EUROPÉEN DU CRÉDIT-BAIL
ET DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION
ORGANISÉ CONJOINTEMENT PAR
EUROFINAS ET LEASEUROPE

5 ET 6 OCTOBRE 2023
VIENNE

La Lettre de l'ASF n° 197 est tirée à 1600 exemplaires
Si vous souhaitez recevoir d'autres exemplaires pour les diffuser au sein de votre établissement, faites-le savoir à l'Association.
ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES 24, avenue de la Grande Armée, 75854 Paris Cedex 17
Téléphone : 01 53 81 51 51 - Télécopie : 01 53 81 51 50
Directeur de la Publication : Frédéric Jacob-Peron, Président de l'ASF - Rédactrice en chef : Françoise Palle-Guillabert, Délégué général
Conception graphique : JCh Moreau Consultants - Impression : Chirat, 42540 Saint-Just-la-Pendue - Crédit photos : Peter Allan - BrianAJackson - Rawpixel - tommyandone - X...
Ont également collaboré : Raphaël Ardin - Harmonie Benedetti - Marie-Anne Bousquet-Suhtit - Isabelle Bouvet-Redjdal - Frédérique Cazabat - Antoine de Chabot - Laurent Chuyche - Ndéye Marème Diagne - Yves-Marie Legrand - Ricardo Martins - Petya Nikolova - Cyril Robin - Julie Soulié

ASF

ASSOCIATION FRANÇAISE
DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

